



COMPTE RENDU de la réunion du Comité de l'Association Sportive du Golf du Val d'Amour, qui s'est déroulée le **25 avril 2019 à PARCEY à 19 HEURES**

Présents :

Madame Armelle DUHIN.

Messieurs : Antoni DUHIN, Olivier DUPERRAY, Jean Luc LEBLANC, Daniel LECOMTE, Jean Marc MICHEL, Jean Michel PUTOD, Gérard RINGUE, Jean Michel VANTHOURNOUT, Roland FIAT .

Excusé(s) Florence AUBRUN, Jean Marc MICHEL, Jean OLID

Assiste : Patrice IMBERT Absent : Alain TISSOT

ORDRE DU JOUR

1. APPROBATION COMPTE RENDU DERNIERE REUNION

Le dernier compte rendu est approuvé à l'unanimité. Il est rappelé qu'il convient de distinguer dans le compte rendu de séance les membres du comité des personnes pouvant assister aux réunions.

2. Règles locales

Sur proposition de Daniel LECOMTE et à l'issue de discussions byzantines, il en ressort de nouvelles règles concernant les trous 4 5 8 et 9. Soit le joueur droppe à l'endroit supposé de sortie de la balle avec deux coups de pénalité et il tapera donc son quatrième coup ; soit comme précédemment il tape une seconde balle depuis le départ avec un coup de pénalité.

Cependant concernant le trou 9 et vu l'impossibilité de déterminer l'endroit exact de sortie de la balle, il sera obligatoire d'utiliser la dropping zone située après le pont pour le joueur qui ne souhaite pas remettre de balle depuis le départ.

Armelle se charge d'insérer le fichier des règles locales sur le site de l'AS.

Concernant la clôture électrique susceptible de gêner le coup, il est rappelé que la balle peut être dégagée à deux longueurs de club sans se rapprocher du trou.

3. Remise des prix.

Pour le premier prix brut hommes, trois conditions s'appliqueront : d'abord qu'un minimum de 6 joueurs soient inscrits et que le vainqueur réalise un score brut de 26 et enfin que le départ s'effectue des boules blanches.

Pour tous les autres compétiteurs la remise des prix se fera en stableford net.

Concernant les dames, pas de nombre minimum d'inscrites requis mais il faudra jouer au moins 22 en brut. A défaut le classement se fera en stableford net.

4. Gestion des compétitions

Le comité souhaite combattre le jeu lent et émet quelques propositions qui devront être finalisées lors de la prochaine réunion. Les responsables de compétitions s'efforcent de surveiller le respect des horaires de jeu qui figurent sur les cartes des différents fly ; au cas où le retard irait au delà de 20

ASSOCIATION SPORTIVE DU GOLF DU VAL d'AMOUR.

Chemin du Golf. 39100 PARCEY. –Tél/fax : 03.84.71.04.23. Association Loi 1901 –Club FFG n°224

Courriel : association.asgva@gmail.com



minutes, il serait procédé à un premier avertissement et si le rythme de jeu ne rentre pas dans le bon tempo, une pénalité de deux coups serait appliquée au fly. Cette décision devrait dès lors figurer sur les cartes de chacun. On rappelle également qu'il faut inciter les débutants à relever leur balle quand ils ont atteint leur nombre maxi de coups sur un trou en fonction de leur handicap. A titre d'exemple pas plus de 9 coups sur le trou 3, par 5, pour un joueur classé 54.

Concernant les visuels annonçant les compétitions Patrice a réalisé la totalité des affiches pour l'année en cours, il faudra simplement mettre à jour le nom des responsables et éventuellement les dates. Nous le remercions bien chaleureusement pour ce travail.

Cette année, compte tenu de la fermeture du club house en fin de journée, les départs devront être réalisés le samedi matin.

Enfin un vademecum du gestionnaire de compétitions sera affiché dans le bureau de l'AS.

5. Renouvellement licence.

Les licences sont valables pour la période qui court du 1 janvier au 31 décembre de l'année civile. En conséquence le comité souhaite que le renouvellement de licence ainsi que l'éventuelle adhésion à l'AS se fassent dès les premiers jours de Janvier.

6. L'étiquette.

Le président demande à ce qu'un rappel à l'étiquette soit fait lors de la remise des prix : relève des divots, ratissage des bunkers, pas de téléphone pendant la partie, pas de reconnaissance du terrain la veille (?) ou le matin de la compétition, pas de chien sur le parcours, être présent dix minutes avant le départ, les caddies stationnés dans la direction du départ suivant, en matière d'obstacles d'eau latérale plus possible de se dropper sur la berge opposée (règles 2019).

Pour des raisons de sécurité des promeneurs, il sera demandé à Blue green de disposer un fléchage « danger » aux endroits incriminés.

7. Les jeunes.

L'AS décide d'une participation concernant trois déplacements des jeunes à Lons, Quetigny et Avoise en demandant au pro de bien vouloir proposer un budget prévisionnel pour chacune de ces sorties.

Réserver le minibus pour la sortie Evian.

Achat d'un sac pédagogique pour animer l'école de golf.

8. Pot lors de la remise des prix.

Le restaurateur propose différentes versions et la moins chère est de 8 euros boissons comprises. Le comité lui demande de prévoir un cocktail pour 6 euros 50 qui pourra éventuellement être bonifié selon décision du sponsor. (mis au vote : 7 voix pour, une contre, une abstention)

8. Terrain.

Le président doit rencontrer monsieur CHAMPAHNET du Grand Dole pour faire le point sur l'entretien du terrain et les sujets d'inquiétude ne manquent pas. Plus de précisions à venir par Jean Luc LEBLANC.

9. Prochaine réunion le 20 Mai au club à 18h 30.

PARCEY, le 25 Avril 2019

Le secrétaire intérimaire

Roland FIAT

Le Président de L'ASGVA

Jean Luc LEBLANC

ASSOCIATION SPORTIVE DU GOLF DU VAL d'AMOUR.

Chemin du Golf. 39100 PARCEY. –Tél/fax : 03.84.71.04.23. Association Loi 1901 –Club FFG n°224

Courriel : association.asgva@gmail.com



ASSOCIATION SPORTIVE DU GOLF DU VAL d'AMOUR.

Chemin du Golf. 39100 PARCEY. –Tél/fax : 03.84.71.04.23. Association Loi 1901 –Club FFG n°224

Courriel : association.asgva@gmail.com